

*Guide du maintien de la paix 2013*, David MORIN, Michel LIÉGEOIS et Marie-Joëlle SAHAR, 2014, Outremont, QC, Athéna, 266 p.

André Tschumi

Volume 45, Number 3, September 2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1027562ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1027562ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Tschumi, A. (2014). Review of [*Guide du maintien de la paix 2013*, David MORIN, Michel LIÉGEOIS et Marie-Joëlle SAHAR, 2014, Outremont, QC, Athéna, 266 p.] *Études internationales*, 45(3), 466–468. <https://doi.org/10.7202/1027562ar>

avérées et intenses. Dans tous les cas, si la prise de conscience désastreuse des guerres civiles russe et espagnole a poussé à la réglementation, certes modeste et lente, du droit des conflits armés non internationaux à travers le protocole additionnel II des conventions de Genève, de toute évidence ces règles restent insuffisantes en ampleur et en contenu, en comparaison de ce que l'on a codifié autour des conflits internationaux.

Aujourd'hui, la situation des droits de l'homme dans les zones « de non-droit » est particulièrement préoccupante. Il faut donc envisager une réadaptation du droit international humanitaire qui doit offrir davantage de normes et de règles pour circonscrire autant que faire se peut les conséquences des conflits armés non internationaux, le parent pauvre du droit.

Dans le champ des conflits armés internes de haute intensité – là où la souveraineté de l'État est déjà, de fait, compromise, Gérard Aivo nous propose le statut spécial de « combattant irrégulier légal » qui pourrait être protégé par une amnistie obligatoire et automatique à la condition pour les insurgés de respecter le droit humanitaire en général et le principe de distinction en particulier. Il insiste sur le caractère évolutif du droit international humanitaire et la responsabilité des États à l'améliorer ; y compris par la prise de responsabilité, les rappels d'obligation et la pédagogie sensibilisatrice auprès des parties concernées dans les CANI : groupes armés, populations locales et formateurs en droit des conflits armés.

Certes, cet ouvrage particulièrement interpellant repose sur une lecture

juridique du droit international humanitaire et du statut du combattant « à géométrie variable » qui peut se heurter au principe de réalité tactico-opérationnelle avec la non-distinction entre les belligérants organisée par les « insurgés » eux-mêmes pour « pousser à la faute », entraîner des dommages collatéraux, provoquer les opinions publiques à travers les médias pour forcer le retrait des forces dites régulières. Bref, tout ce qui fonde la guerre asymétrique, celle du « faible » face au « fort ».

Riche d'une bibliographie imposante, d'un index des plus utiles, avec un texte offrant en notes de bas de page bien des exemples concrets, *Le statut de combattant dans les conflits armés non internationaux* peut être considéré comme une référence en cette matière des plus controversées juridiquement, mais aussi politiquement et doctrinalement. Les terribles événements en Syrie en sont les exemples les plus parlants.

André DUMOULIN  
Institut royal supérieur de défense, Bruxelles  
et Université de Liège

### Guide du maintien de la paix 2013

David MORIN, Michel LIÉGEOIS  
et Marie-Joëlle SAHAR, 2014,  
Outremont, QC, Athéna, 266 p.

Depuis l'année 2003, les éditions Athéna publient l'annuaire *Guide du maintien de la paix*, un ouvrage qui trace le portrait des opérations de paix réalisées par les différentes organisations internationales. Au long de ces onze éditions, le *Guide* a préservé sa structure bien réussie qui est divisée en deux parties. La première partie

est un ouvrage collectif qui regroupe sept chapitres à propos d'un thème pertinent pour les opérations de paix à l'année de référence du *Guide*. La deuxième partie compose une base de données sur toutes les opérations de l'année en question.

Les deux premiers chapitres du *Guide* sont consacrés à deux sujets importants de la mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (RDC) – la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo), la plus vaste et coûteuse opération de l'histoire de l'ONU. Après de successifs échecs des missions de l'ONU en RDC au cours des 15 dernières années, le Conseil de sécurité a approuvé l'emploi d'une brigade d'intervention qui opère depuis juin 2013. Cette brigade étant dotée d'un armement robuste pour faire face aux groupes armés de la région et de drones de surveillance pour détecter le trafic illégal d'armes et les déplacements des groupes armés, sa mise en place constitue une mesure audacieuse. Les chapitres initiaux du *Guide* abordent, respectivement, les enjeux de cette MONUSCO renforcée et les défis associés à l'utilisation des drones de surveillance. La MONUSCO plus robuste et ayant recours aux drones constitue une mesure polémique et qui risque de menacer l'impartialité des Casques bleus en RDC.

Le troisième chapitre du *Guide* décrit les problèmes de l'« architecture internationale » de paix et de sécurité à la lumière du conflit au Mali. Il met en évidence les tensions entre les acteurs internationaux qui ont géré la situation au Mali, notamment entre les pays et les organisations régionales

de l'Afrique et l'ONU. Le manque de coordination et de consensus entre ces acteurs a causé un retard de plus d'un an pour mettre en place au Mali une opération avec de dispositifs sécuritaires capables de stabiliser le pays.

Sortant des missions en Afrique, le texte suivant du *Guide* fait une analyse du processus de *state-building* (reconstruction de l'État) mis en place par l'ONU à Haïti à la suite du séisme qui a secoué le pays en 2010. À partir des leçons tirées des missions de reconstruction du Timor oriental et du Kosovo, le chapitre propose quelques pistes de réflexion pour Haïti afin de privilégier le développement économique et social durable du pays. Cela évitera la création d'un lien continu de dépendance locale à l'égard de la mission, permettant au pays de réduire son besoin d'aide internationale sans tomber dans une nouvelle crise.

Le cinquième chapitre du *Guide* est consacré à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Créée en 1978 pour préserver la stabilité au sud du Liban, la FINUL a vu son mandat renforcé en 2006. Cependant, surtout en raison de l'impuissance de l'armée libanaise et de la prépondérance des forces armées du Hezbollah dans la région, la FINUL se trouve limitée à un rôle secondaire, celui d'essayer de diminuer les tensions locales.

La première partie du *Guide* se termine par deux textes consacrés aux opérations de maintien de la paix de l'Union européenne. Le premier de ces textes expose l'évolution des dix ans d'opérations de maintien de la paix de l'Union européenne (2003 à 2013). Malgré les disparités d'intérêts et de capacités parmi les membres de

l'Union quant à leur participation aux opérations de paix et la lourdeur du processus décisionnel pour créer les opérations, le bilan des dix ans reste positif. Durant cette période, l'Union a mené 34 interventions, y compris la Mission de surveillance en Géorgie (MSUE), objet du dernier chapitre du *Guide*. En tant que mission civile d'observation, la MSUE a un pouvoir très limité. Les entités indépendantistes en Géorgie refusent l'accès à la mission européenne, car ils la considèrent comme étant pro-Géorgie et non pas impartiale. Dans ce contexte, le rôle de la MSUE se résume à entraver la reprise des hostilités et à encourager la coopération entre les parties au conflit.

La deuxième partie du *Guide* décrit d'abord la chronologie bien détaillée des opérations du maintien de la paix du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013. Divisée par organisations internationales, cette chronologie expose les principaux faits survenus ou liés à chaque opération de paix en vigueur au moins pendant une partie des 12 mois en question. Cette riche base de données est complétée par 24 tableaux statistiques qui recouvrent diverses questions sur les opérations de paix : le budget de chaque opération, la quantité du personnel employé selon sa catégorie, les pertes en vies humaines, la contribution par pays en ce qui concerne le personnel et le budget des opérations, etc.

Seul annuaire francophone consacré aux opérations de paix, le *Guide* présente un riche contenu grâce à sa structure. L'ouvrage combine une présentation assez détaillée de chaque opération de paix avec l'étude de thématiques mises en évidence lors

de l'édition de l'ouvrage. Cette fusion entre la description de faits, la présentation de chiffres et la réflexion sur de grands sujets de l'actualité fait du *Guide* un outil important, aussi bien pour les chercheurs que pour les praticiens des opérations du maintien de la paix.

André TSCHUMI  
Université Laval, Québec

### La responsabilité de protéger

Nabil HAJJAMI, 2013, Bruxelles,  
Bruylant, 558 p.

Au début des années 2000, la formule de « la responsabilité de protéger » est apparue dans la littérature politico-juridique. Elle fut alors considérée comme une tentative de dépasser l'opposition entre les promoteurs de l'intervention humanitaire et les défenseurs du régime juridique établi par la Charte des Nations Unies. C'est la résolution 60/1 de l'Assemblée générale de l'ONU, en ses paragraphes 138 et 139 datant de septembre 2005, qui consacre cet état de fait issu en partie de travaux réalisés par la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE) à l'initiative du Canada.

Cet ouvrage imposant analyse tout en nuances la généalogie du concept. Il montre également comment les acteurs extérieurs ont interprété différemment celui-ci ; les crises étant bien entendu les lieux de « confrontations » interprétatives et idéologiques, de vives controverses en droit international. Certes, la notion de responsabilité de protéger n'est pas « révolutionnaire » en soi, mais elle offre une nouvelle vision permettant de concilier